

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 juin 2012 portant changement de subordination
de l'unité de gendarmerie de la délégation aux victimes**

NOR : INTJ1225692A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu le code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

L'unité de gendarmerie de la délégation aux victimes est rattachée au centre technique de la gendarmerie nationale à compter du 1^{er} août 2012.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,
J. MIGNAUX